COMMUNE DE FROIDCHAPELLE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROJET DE PLAN D'ACTION NATIONAL VISANT LES VOIES D'INTRODUCTION PRIORITAIRES AFIN DE PREVENIR L'INTRODUCTION ET LA PROPAGATION NON INTENTIONNELLES D'ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES EN BELGIQUE OU A L'INTERIEUR DE SON TERRITOIRE (2027-2032)

PROCEDURE D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PLANS ET PROGRAMMES
(CODE DE L'ENVIRONNEMENT – LIVRE I^ER^)

Le Collège communal informe la population qu'une enquête publique est organisée, sur l'entité, à la demande du Gouvernement wallon :

Date d'affichage	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Personne de contact
12/11/2026	**16/11/2026**	Administration communale Place Albert Ier 38 6440 Froidchapelle Le **04/01/2027 à 16 h**	M. Dominique DELFERIERE Conseiller en aménagement du territoire 060/45 91 42 dominique.delferiere@commune-froidchapelle.be

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h (fermé le jeudi après-midi) et les samedis 21/11/2026, 05/12/2026 et 19/12/2026 matin de 9 h à 11 h 30 OU un jour par semaine jusqu'à 20 heures à l'adresse suivante : place Albert Ier 38 à 6440 Froidchapelle.

Le dossier est également consultable sur le site internet de la commune (www.froidchapelle.be) ou sur le site internet du Service public de Wallonie via le lien suivant : https://environnment.wallonie.be/enquetes-publiques

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 16 heures ou le samedi matin, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de M. Dominique DELFERIERE, conseiller et aménagement du territoire (060/45 91 42 ou dominique.delferiere@commune-froidchapelle.be).

Les observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en aménagement du territoire (voir cadre ci-dessus).

Tout intéressé souhaitant formuler des observations écrites, par voie postale ou électroniques, peut envoyer ses remarques (pour le 4 janvier 2027 au plus tard) à l'administration communale ou en contactant le S.P.W. Agriculture, Ressources naturelles et Environnement à l'adresse suivante :

Projets d'arrêtés du Gouvernement wallon
Via courriel : invasives@spw.wallonie.be Via courrier : S.P.W. Agriculture, Ressources naturelles et Environnement Avenue Prince de Liège 15 – 5100 Jambes

A Froidchapelle, le 10 novembre 2026.

Par le collège :

Le directeur général,

Stéphane DENIS

Le bourgmestre,

Alain VANDROMME

A l'initiative du Gouvernement wallon, ce projet, de catégorie A.1., est soumis à enquête publique en vertu de l'article D. 29-1, du Livre I^{er}, du Code de l'Environnement. Ce projet fait l'objet d'une évaluation des incidences sur l'environnement, en vertu de l'article D.53, du Livre I^{er}, du Code de l'Environnement. Ce projet est également soumis aux consultations transfrontières. Suite à l'enquête publique, le Gouvernement wallon rédigera la déclaration environnementale et adoptera le plan susvisé par arrêté délibéré en son sein.